

Image not found or type unknown



Licenciments nouvelle entreprise

Par **Salarié en colere**, le **13/02/2020 à 18:50**

Bonjour une nouvelle société de nettoyage viens de reprendre le site ou je travaille depuis 5 ans

Je suis dans.la nouvelle société depuis 15 jours il trouve que le travail et mal fait mais avec la société sortante je nais jamais eu de souci ni même avec le gérant du site donc il mon envoyé un courrier avec accusé de réception pour avertissement

On til le droit

Merci